

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2006003

Signataire : MG/ED

OBJET : Approbation de l'appel de Niort faite par la mutuelle de la SMACL.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'appel de Niort dont le texte est joint à la présente délibération,

Considérant la reconnaissance de la responsabilité civile de l'Etat, conformément à la loi du 7 janvier 1983, pour le dédommagement des violences urbaines de novembre 2005,

Considérant la mise en place, pour l'avenir, d'un dispositif permettant l'indemnisation rapide des collectivités touchées par des événements majeurs et exceptionnels de même nature, à l'instar de ce qui existe déjà pour les catastrophes naturelles,

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve l'appel de NIORT

Pour le Maire

L'adjoint délégué